

Compte-rendu du comité de coopération n°5

21 Juin 2013

Personnes présentes :

Mr Pierrick du Samu Social, Mme Benbrahim du CUCS Centre-Ville, Mr Thery du SPIP 13, Mme Dehant de l'ANEF Repi, Mr Tagawa du CG13 service Enfance/Famille, Mrs Maury et Gay ainsi que Mmes Lacroix et Lorente de Gépij.

Personnes excusées :

Mme Lijarcio, Contrat Urbain de Cohésion Sociale St Joseph/Bon Secours/La Delorme, Mmes Chatot et Gomez ainsi que Mr Barraud, Préfecture à l'Egalité des Chances, Mr Revel, Conseil Général 13 service Politique de la Ville, , Mme Graffaut, FIPD, Mr Vilès, Conseil Régional PACA, Mr Jeanblanc Conseil Général 13 service Enfance/Famille, Mme Briand, Equipe de Réussite Educative Quinet/Versailles, Mme Gibert, IMF Marseille, Mr Moulin, DDCS, Mrs Kérimel et Rooijackers, HAS, Mme Lemarié, AAJT, Mr Miceli, MDS St Sébastien.

Introduction :

Les comités de coopération initiés par Gépij permettent la réunion des partenaires (financiers et opérationnels) Ils ont pour but l'identification et la discussion autour des problématiques rencontrées sur le terrain. Il s'agit de mettre en commun les compétences de chacun pour co-construire des pistes de réponses adaptées aux situations. Ainsi le tryptique pratique-constat-projet se concrétise dans ces réunions.

Le cinquième comité de coopération a pour thème « la place des aides de subsistance dans l'accompagnement éducatif ».

Les jeunes qu'accompagne Gépij rencontrent, de façon régulière, des difficultés de subsistances au niveau des déplacements, de l'alimentation et du logement. Ils se retrouvent dans des situations d'urgence, dont la résolution relève du « système D ». Quelles sont les réponses que nous pouvons leur apporter ?

Etat des lieux :

Les jeunes que nous accompagnons sont âgés de moins de 25 ans, lorsqu'ils sont sans activité professionnelle, ils ne peuvent prétendre au Revenu Solidarité Active. Ils ne peuvent alors, sans soutien financier extérieur, payer leurs titres de transport, les pièces nécessaires aux démarches administratives (photos d'identité, timbres fiscaux...) ou même de quoi se nourrir.

Les associations et dispositifs pouvant théoriquement fournir à ces jeunes de quoi subsister sont eux-mêmes en difficulté car les budgets rétrécissent et avec eux les aides directes accordées aux jeunes.

Comment se maintenir dans l'emploi quand on ne mange qu'une fois par jour ou même pas du tout ? Comment aller sereinement en formation quand on a déjà plus de 1000€ d'amendes RTM ?

Des exemples de situations rencontrées ont été exposés :

Michel est un jeune homme de 20 ans qui après 2 ans d'incarcération, a intégré une formation mais pour des raisons administratives, se retrouve sans ressource pour s'acheter des tickets de bus, ni un sandwich pour le midi... Comment peut-on soutenir ce jeune dans sa démarche d'insertion ? Par qui peut-il être aidé sans pièce d'identité et sans compte bancaire ?

Patrice est un jeune homme de 19 ans, isolé sur Marseille qui s'est retrouvé à effectuer une période d'essai pour un contrat d'apprentissage sans avoir de ressource pour manger le midi et le soir. Qui peut prendre en charge les repas d'un jeune en urgence dans cette situation d'emploi (qui crée des contraintes horaires/déplacements) ?

Lucas est un jeune homme de 18 ans, il a eu l'opportunité de débiter une formation qualifiante (ce qui induisait la possession d'une Carte d'Identité). Lucas ayant égaré sa CNI, n'avait pas de quoi payer les photos d'identité ni le timbre fiscal pour déposer son dossier CNI. Qui peut prendre en charge ce type de frais... pas si excessif mais incontournable pour la suite des évènements, de son parcours ?

Pistes de réponses existantes:

1/ Mr They souligne qu'il est possible de faire les démarches d'obtention de la CNI en détention. Il y a également la possibilité de faire, durant les 6 mois suivant la sortie, un suivi « passager » SPIP Milieu Ouvert pour une aide ponctuelle destinée « aux indigents » (pas de revenus pendant 2 mois). Cela concerne les personnes en sortie sèche, en bracelet et en semi-liberté. Il est nécessaire d'apporter son bulletin de sortie. La « commission argent » qui décide de l'aide accordée, à lieu le mercredi après-midi. Mais le budget attribué est de 4000 € et cette année il a été consommé au bout de 4 mois.

2/ La MDS et l'Addap 13 peuvent faire des aides d'urgence auxquelles les jeunes accompagnés pourraient accéder. Le Milieu Ouvert de l'ANEF en revanche, n'a pas de ligne budgétaire « aide alimentaire », « aide de subsistance ».

3/ Mme Dehant propose à Gépij d'appeler l'ANEF en cas de besoin, car ils disposent d'une épicerie alimentaire. Elle souligne également que la Croix Rouge a aussi une épicerie sociale.

Il est proposé d'interpeller la SCNF et les compagnies aériennes pour disposer de colis froid.

Il y a également certains supermarchés donateurs qu'il serait possible d'interpeller : Franprix (Sakakini, St Charles)-Dia-Super U : faudrait-il les démarcher au niveau régional ?

Pistes de travail :

La contrainte temporaire des situations vis à vis de certaines aides d'urgence, révèle une insuffisance de dispositif (FAJ d'urgence 1x/an seulement, nécessité d'une CNI) et même un vide juridique pour les moins de 25 ans. Il serait intéressant d'interpeller la RTM sur les problématiques de ces jeunes car il y a une absence de lignes budgétaires consacré aux



transports. Or les transports sont une composante des démarches d'insertion professionnelle. Les différents partenaires présents sont partie prenante pour interpeller collectivement la RTM (voir avec la ML).

Autres pistes : interpeller les Fondation Bolloré et fondation de la 2^{ème} chance concernant de l'aide sur les projets professionnels des jeunes.

Mme Benbrahim nous invite à participer aux réunions de la Plateforme de Service Publique qui organise des tables rondes 4 fois par an, et ainsi rendre plus visible notre action auprès des jeunes en difficultés.